

hoodi

Service d'étude du fonds
de prévoyance et carnet
d'entretien



Offre de service

Hoodi offre un service professionnel de préparation du **carnet d'entretien** et de **l'étude du fonds de prévoyance, en conformité avec les exigences de la loi 16**. Notre service est offert exclusivement aux petites copropriétés verticales de 20 unités et moins et aux copropriétés initiales desservant 20 immeubles ou moins. Notre service offre un niveau de qualité technique élevé, une tarification transparente et une expérience client moderne. **Notre service est offert partout au Québec**, sauf en Gaspésie, en Abitibi-Témiscamingue et en Côte-Nord.

Hoodi est membre provincial du [RGCQ](#), est un partenaire de [Desjardins Entreprises](#), de [RénoAssistance](#) et de [Condolégal](#).

Hoodi a réalisé les carnets d'entretien et études du fonds de prévoyance de plus de 1500 petites copropriétés au Québec depuis 2020.

À qui s'adresse le service

Hoodi offre ses services aux copropriétés suivantes, **partout au Québec**, excepté en Gaspésie, en Abitibi-Témiscamingue et en Côte-Nord :

- Les copropriétés verticales de 2 à 20 unités;
- Les copropriétés initiales de copropriétés par phases totalisant 1 à 20 immeubles (maximum 20 unités par immeuble).

Vous ne savez pas si votre copropriété est verticale ou initiale? Apprenez comment faire la vérification [dans cet article](#).

Déroulement d'un mandat

Étape 1 : Commande du service Hoodi

Un représentant du syndicat de copropriété place une commande pour le service Hoodi en ligne, à partir de [notre site web](#). Une fois la commande complétée, un premier versement de 50% sera demandé pour confirmer le mandat (l'autre 50% sera exigé quand les documents finaux seront prêts). Une fois le versement reçu, notre équipe révisé les documents et informations soumis puis assigne le dossier à l'un de nos chargés de projet.

Étape 2 : Examen visuel des parties communes

Le chargé de projet, un technologue professionnel membre de l'OTPC, transmet ses instructions à l'inspecteur en bâtiment de votre région. L'inspecteur contacte le représentant du syndicat pour convenir d'un rendez-vous pour l'examen visuel sur place des parties communes.

Lors de sa visite, l'inspecteur recense les éléments qui composent les parties communes de la copropriété, constate l'état général de chaque élément et note les déficiences, défauts ou problèmes potentiels qui pourraient nécessiter des interventions à court terme. L'inspecteur rédige son rapport et le transmet au chargé de projet avec toutes les photos prises sur place ainsi que d'autres informations demandées par chargé de projet.

*Pour des raisons de qualité, notre équipe n'effectue pas d'examen visuel de parties communes en hiver. Pour les mandats octroyés tard à l'automne, ou pendant l'hiver, les rendez-vous sont pris après la fonte des neiges.

Étape 3 : Préparation du carnet d'entretien

Avec le rapport d'inspection en main, le chargé de projet peut s'afférer à la confection du carnet d'entretien de la copropriété.

D'abord, il produit une description de l'inventaire des éléments qui composent les parties communes selon la norme Uniformat II. Ensuite, une collecte d'informations est réalisée auprès du représentant du syndicat afin de connaître l'historique de réparations majeures et des remplacements à l'aide d'un formulaire en ligne simple à utiliser.

À l'aide de cet historique, du rapport d'inspection et des autres documents fournis par le syndicat, le chargé de projet dresse une **planification des réparations majeures et remplacements** à prévoir sur au moins 25 ans et prépare un **calendrier des entretiens courants** recommandés. Si des réparations mineures ou

des expertises additionnelles sont requises, celles-ci sont également documentées dans le carnet d'entretien avec des échéances de réalisation suggérées.

Étape 4 : Préparation de l'étude du fonds de prévoyance

Le carnet d'entretien maintenant établi, le chargé de projet **estime les coûts des réparations majeures et remplacements** des parties communes prévus au carnet d'entretien.

En se basant sur les dépenses prévues pour les réparations majeures et remplacements des parties communes, le chargé de projet prépare **un ou plusieurs scénarios de contribution** au fonds de prévoyance qui tiennent compte de différents paramètres incluant, le solde du fonds de prévoyance, les projections d'inflation des coûts de construction, les intérêts pouvant être générés par le placement du fonds de prévoyance ainsi que le renflouement nécessaire à faire pour mettre le fonds de prévoyance à niveau. Si des règles particulières documentées dans la déclaration de copropriété pour les parties communes à usage restreint, elles sont prises en compte.

Étape 5 : Livraison

Une fois toutes les étapes réalisées, les rapports sont livrés en version électronique (PDF) au syndicat de copropriété directement dans le compte client en ligne du représentant du syndicat, tel que décrit ci-dessous. Un carnet d'entretien Excel (éditable) est également fourni.

Carnet d'entretien

- Inventaire avec une fiche descriptive pour chaque élément (pdf)
- Rapport d'état d'immeuble / rapport d'inspection (pdf)
- Planification des réparations majeures et remplacements (pdf + Excel)
- Planification des entretiens courants (pdf + Excel)

Étude du fonds de prévoyance

- Coûts estimés des réparations majeures et remplacements (pdf)
- Scénarios de contribution au fonds de prévoyance (pdf)

Après la livraison, notre équipe demeure disponible pour répondre aux questions et commentaires par téléphone, courriel, clavardage ou vidéoconférence. Si nécessaire, **une (1) révision** des documents pourra être produite à l'intérieur des 3 mois suivant la livraison des documents.

Tarification

*Les tarifs présentés peuvent changer sans préavis. Consultez [notre site web](#) pour la tarification en vigueur.

Pour les copropriétés verticales

- 2 à 4 unités : 2499\$ + taxes
- 5 à 10 unités : 2899\$ + taxes
- 11 à 20 unités : 3399\$ + taxes

Pour les copropriétés initiales*

- 1 à 4 immeubles : 1999\$ + taxes
- 5 à 10 immeubles : 2499\$ + taxes
- 11 à 20 immeubles : 2899\$ + taxes

***Attention** : depuis le 1er avril 2026, le service de Hoodi n'est plus offert aux copropriétés horizontales qui ne sont pas un syndicat initial, soit le syndicat qui gère les aménagements extérieurs de plusieurs phases verticales ou horizontales. Le nombre d'immeubles comprend les immeubles « à construire » dans le cas d'un projet immobilier non finalisé.

Rabais offert pour les groupes de copropriétés identiques

- 2 syndicats : 200\$ de rabais pour chaque syndicat ;
- 3 syndicats : 250\$ de rabais pour chaque syndicat ;
- 4 syndicats : 300\$ de rabais pour chaque syndicat ;
- 5 syndicats : 350\$ de rabais pour chaque syndicat.

[Contactez-nous](#) pour savoir comment procéder pour obtenir le rabais de groupe.

Promotion : logiciel Hoodi gratuit 1 an

Confiez la réalisation de votre carnet et étude à notre équipe et obtenez le [logiciel Hoodi](#) gratuit pendant 1 an. L'utilisation du logiciel est facultative. Aucun engagement nécessaire et aucun renouvellement automatique.

Promotion : syndicats membres ou clients Desjardins

Un rabais de 150\$ est offert aux copropriétés qui ont un compte bancaire ou leur assurance chez Desjardins. Combinable au rabais de groupe.

Tarification pour les révisions de carnets / études

Le carnet d'entretien d'entretien doit être révisé, selon la loi, aux 5 ans ou aux 10 ans, selon les caractéristiques de l'immeuble ([plus de détails ici](#)). Une nouvelle étude du fonds de prévoyance doit être obtenue, selon la loi, aux 5 ans. Hoodi offre à ses clients des tarifs spéciaux pour ces révisions. [Consultez les tarifs sur notre site web.](#)

Les délais

Le délai de livraison est **d'environ 6 mois**, selon la demande et la période de l'année. Les délais de livraison approximatifs sont tenus à jour [sur notre FAQ](#).

*Pour des raisons de qualité, notre équipe n'effectue pas d'examen visuel de parties communes en hiver. Les mandats octroyés tard à l'automne, ou pendant l'hiver, ne pourront débuter qu'au printemps, après la fonte des neiges.

Documents nécessaires

Voici les documents à avoir en main pour commander le service Hoodi.

- **Pour les copropriétés verticales** : les plans d'architecture/construction de l'immeuble OU un certificat de localisation sur lequel on voit l'immeuble localisé sur le terrain de la copropriété (un ou l'autre) ;
- **Pour les copropriétés initiales** : le plan d'implantation OU un certificat de localisation sur lequel on voit les immeubles localisés sur le terrain de la copropriété (un ou l'autre) ;

Les documents doivent être en format **numérique** (document numérique original ou numérisation d'un document papier).

Les photos de documents ne sont pas acceptées. Vous pouvez faire numériser vos documents papiers dans un centre de reprographie près de chez vous, au besoin.

Commander le service Hoodi

Pour commander le service Hoodi, qui permettra à votre copropriété de se conformer aux **nouvelles exigences de la loi 16** en la munissant d'un **carnet d'entretien** et d'une **étude du fonds de prévoyance** réalisés par des **professionnels autorisés**, il suffit de placer une commande en ligne via notre site web. Cela ne prend que quelques minutes.

Commander le service

Questions fréquentes

*Pour plus de questions et de réponses, consultez notre [FAQ en ligne](#) ou contactez-nous.

Le service de Hoodi est-il conforme aux exigences du projet de loi 16?

Oui. Notre service est entièrement conforme.

Est-ce que le service de Hoodi comprend un examen visuel des parties communes sur place?

Oui. C'est une étape nécessaire à la préparation du carnet d'entretien.

Est-ce que l'étude et le carnet fournis par Hoodi sont réalisés par des professionnels autorisés?

Oui. Nos chargés de projet sont des technologues professionnels membres de l'OTPG.

Est-ce que le service comprend un carnet d'entretien éditible / modifiable (Excel)?

Oui. Le syndicat doit mettre à jour annuellement son carnet d'entretien, il est donc important d'avoir une version éditible.

Est-ce que Hoodi offre un logiciel pour faciliter la gestion du carnet d'entretien?

Oui. Bien qu'il ne soit pas obligatoire, [notre logiciel](#) nous distingue des autres firmes et rend les mises à jour du carnet d'entretien et l'archivage de documents beaucoup plus faciles pour le syndicat de copropriété.

Est-ce que Hoodi offre des outils pour aider le syndicat à préparer l'attestation du syndicat nécessaire pour les ventes de condos?

Oui. Notre plateforme [Attestation Condo](#) rend la production d'attestations simple, rapide et aide à prévenir les erreurs. Le module est compris dans le logiciel Hoodi.

Vidéo explicative

Nous vous invitons à regarder notre vidéo explicative du service de carnet d'entretien et étude du fonds de prévoyance.

[Regarder la vidéo](#)

Les exigences maintenant en vigueur

Le règlement du gouvernement, qui était attendu depuis plusieurs années, a été adopté et publié par le gouvernement du Québec le 30 juillet 2025, rendant obligatoire le carnet d'entretien et l'étude du fonds de prévoyance pour toutes les copropriétés divisées au Québec. Toutes les copropriétés divisées devront obtenir ces documents **au plus tard le 14 août 2028**. Notre équipe a préparé un article complet pour aider les copropriétés à bien comprendre les nouvelles exigences.

[Lire l'article complet](#)

Quelques témoignages sur Hoodi

”

« **Le prix est intéressant, la rapidité de la livraison et le travail a été accompli de façon professionnelle.** Nous avons eu une mise à jour quelques jours plus tard concernant les années de cotisation pour atteindre notre résultat. »

- Yves Thérien, SDC domaine St-Joseph / Phase 47

”

« **Hoodi offre à prix concurrentiel une qualité de service et une expertise qui couvrent totalement nos attentes.** Ils sont respectueux et disponibles pour tous nos questionnements en lien avec la documentation produite. »

- Raymond Veillette, SDC Les Villas du Mesnil / Phase IIIA

”

« Le carnet d'entretien, l'étude du fonds de prévoyance et le logiciel Hoodi **nous permettent d'actualiser la gestion de la copropriété, en structurant mieux l'information et en la rendant disponible aux copropriétaires.**

Les rapports techniques nous guident dans les travaux à faire pour maintenir l'intégrité de la copropriété à long terme et proposent les niveaux d'investissements requis, et cela **avec plus de transparence pour le copropriétaire.** »

- Sylvain Lemay, Les Condominiums le Deauville

Prêts à nous confier la réalisation de votre carnet d'entretien et de votre étude du fonds de prévoyance?

Placez votre commande pour nos services dès maintenant!

Commander le service

Pour des questions ou des détails additionnels, contactez-nous à l'adresse info@hoodi.ai

